



Déclaration liminaire CSA-FA du 18 décembre 2025

Paris, le 18 décembre 2025

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

A titre préliminaire, l'UNSA-AAF tient à exprimer son vif mécontentement face aux reports successifs du groupe de travail dédié à la formation spécialisée, puis à celui consacré à la préparation du comité social d'administration Forêt-Agriculture. Ce retard cumulatif freine considérablement l'avancement du projet de parcours qualifiant des agents des Services Économie Agricole (SEA) et retarde par ricochet le démarrage du parcours qualifiant au bénéfice des agents forestiers, les privant d'une montée en compétence indispensable.

A titre liminaire, l'UNSA souhaite porter à votre attention les sujets suivants :

1°) **Décision récente de la Cour administrative d'appel de Paris, en date du 3 septembre 2025**

Elle enjoint le MASA à réviser ses procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques. Cette injonction, fondée sur le non-respect du droit européen, impose un réexamen des AMM sous 24 mois, avec un calendrier à établir par l'ANSES sous 6 mois. Ce point est crucial car il concerne directement l'organisation des services du MASA chargés de ces procédures ainsi que la sécurité des agents exposés aux produits phytos, qui doivent bénéficier de meilleures garanties dans leur environnement de travail. Bien que nous soyons conscients que ce sujet ne concerne pas cette instance, nous tenons toutefois à attirer votre vigilance et vous assurer de notre suivi attentif de cette décision dans le cadre de la protection des agents.

2°) **Crise de la DNC (dermatose nodulaire contagieuse)**

Elle mobilise fortement nos agents des DDPP de l'Ain, Jura, Doubs, Savoie, Haute Savoie, Rhône, Pyrénées-Orientales, Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Aude, ainsi que des départements voisins en zones réglementées. Ils affrontent une charge de travail intense, des conditions difficiles et une tension permanente, exacerbée par des intimidations liées aux opérations de dépeuplement. La menace d'un « comité d'accueil » est fréquente... Bien que l'épidémie semble contenue dans ces départements, nos agents des zones réglementées (Isère, Loire, Doubs, Saône-et-Loire, Côte d'Or, Haute-Saône, Aude, Ariège) restent en alerte constante pour la surveillance et la vaccination. L'UNSA-AAF a alerté le ministère dès juillet et août 2025 sur la nécessité d'un soutien concret pour :

- Effectifs insuffisants dans des directions fragiles (ex. Isère : 6-7 agents), appel à un renfort durable ;
- Temps de travail inadapté : heures supplémentaires écrétées au-delà de 10h/jour, demande de levée des plafonds et rémunération réelle ;
- Conditions de travail dégradées : impossibilité de poser des congés, épuisement professionnel, besoin urgent d'un accompagnement psychologique ;
- Climat social délétère : insultes, agressions verbales, pressions, dont certaines vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.



Nos revendications pragmatiques sont :

- Renforcement immédiat : 4 ETP par DDI (2 techniques, 2 administratifs) ;
- Reconnaissance réelle : application stricte des engagements ministériels de valorisation ;
- Conditions équitables : rémunération réelle des heures, facilitation des congés, outils adaptés ;
- Protection renforcée : sécurisation par les forces de l'ordre, limitation des spectateurs, dépôts de plaintes systématiques en cas d'intimidations sur le terrain et de pressions (appels téléphoniques, mélés et SMS) ;
- Soutien politique clair : appel à un message ferme de la Ministre pour apaiser les tensions et soutenir les équipes.

De manière plus pérenne, l'UNSA demande la mise en place d'un réseau d'équipes de lutte contre les épizooties qui soient rapidement et facilement mobilisables.

N'oublions pas non plus les équipes des DRAAF qui sont très sollicitées par la gestion de ces crises.

En conclusion, nous vous alertons sur une triple urgence :

- **humaine**, avec des agents épuisés et exposés à des violences verbales ;
- **organisationnelle**, avec des effectifs insuffisants et une gestion du temps de travail inadaptée ;
- **politique**, avec la nécessité d'un engagement clair du ministère pour soutenir et protéger ses agents avec un rappel ferme de la politique gouvernementale sur cette gestion de crise à destination des chambres agriculture et des syndicats d'éleveurs.

Il est de la plus grande urgence d'appliquer des **mesures fortes, visibles et rapides**, à la hauteur de la gravité de la crise.

3°) Question diverse en lien avec la crise DNC

Temps de travail : heures supplémentaires écrêtées au-delà de 10h/jour et de 12h/mois et heures non décomptées au-delà de l'horaire journalier.

L'UNSA-AAF demande la rémunération intégrale de la totalité des heures réellement travaillées.

L'UNSA AAf demande l'ouverture urgente d'un dialogue social pour revoir les règles de décompte et de rémunération du temps de travail.

4°) Ambiance dans les Services Économie Agricole (SEA) des DDT(M) – point de suivi :

Comme nous le savons tous, les SEA connaissent un climat de plus en plus tendu depuis la dernière crise agricole, ce qui a généré un plan d'action ciblé sur leurs difficultés spécifiques. Ces services, en charge notamment de l'instruction des aides surface des 1er et 2nd piliers de la PAC, subissent une surcharge de dossiers, des moyens humains souvent insuffisants et une pression croissante des usagers. Les aléas climatiques et les crises sanitaires de plus en plus répétés, amenés à perdurer avec le dérèglement climatique, engendrent la mise en place d'aide de crises et conjoncturelles toujours plus nombreuses sans que les dotations en moyens humains suivent.

N'oublions pas non plus les collègues en charge des problématiques forestières, hébergés au sein des SEA ou des SEE, qui sont également sur-sollicités depuis la mise en place des obligations légales de débroussaillement (OLD) sans que pour autant leur effectif ne soit renforcé.

Certains agents ressentent un isolement professionnel et un manque de reconnaissance qui impactent la qualité de vie au travail et la motivation. L'UNSA revendique des moyens renforcés, une meilleure prise en compte des besoins locaux et un accompagnement adapté à ces réalités.

5°) Décret n°2025-739 du 30 juillet 2025 relatif au commissionnement et à l'armement des agents chargés de missions de police judiciaire en matière forestière relatif à l'armement et l'assermentation des agents de l'ONF :

Ce décret unique en France permet désormais aux agents ONF, y compris salariés de droit privé, d'exercer des missions de police armée en forêt publique. Il donne aussi à la directrice générale de l'ONF la compétence exclusive pour le commissionnement de ces agents, y compris les agents des DRAAF détachés auprès de l'ONF et ceux du domaine de Chambord, sans passage par leurs CSA respectifs. Cette extension du commissionnement inclut aussi certains personnels administratifs, ce qui soulève des interrogations sur la conformité avec leur statut qui ne prévoit aucune compétence de police.

6°) Concours TSMA2 du MAASA-Forêt

Créé en 2024, ce concours manque de communication efficace face au faible nombre de candidats. La formation des admis, organisée successivement par l'INFOMA puis l'ONF, ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques du poste de spécialiste DFCI/police, avec des doublons inutiles. En 2024, sur 52 postes proposés, seuls 12 techniciens ont été admis, avec une répartition limitée en DDT et ONF. Le dernier concours a eu lieu le 12 novembre 2025. L'UNSA demande que la communication soit améliorée, que la formation soit adaptée et qu'un élargissement des candidatures post-bac soit envisagé.

7°) Formation continue MASA + ONF

Chaque année, la formation continue est proposée à tous les agents par l'administration centrale via des formations présentielle et en ligne (MOOC). Les plateformes FORMCO et MENTOR facilitent l'accès à la formation, avec une hausse notable des inscriptions et efforts constants pour l'accessibilité. Néanmoins, l'évaluation de ces formations reste à clarifier, en particulier leur réelle ouverture aux agents ONF et leur adéquation aux besoins métiers. L'UNSA sollicite un bilan précis des formations, leur évaluation rigoureuse et le développement d'offres adaptées à tous les agents.

Face à ces crises multiples, un environnement social sous tension et des réformes statutaires majeures, il est impératif que le ministère mette en œuvre des mesures fortes et visibles pour garantir des conditions de travail dignes, une reconnaissance effective et un soutien concret à nos collègues sur le terrain. L'UNSA-AAF attend des engagements ministériels clairs et une implication politique renforcée au prochain CSA Forêt Agriculture.

Merci de votre attention.